



Maison des aînés de La Prairie
500 rue St-Laurent
La Prairie, Qc. J5R 5X2
Tél : 450 444-6736
admin@maisondesaineslaprairie.org

Modalités d'inscription et de remboursement

- Le paiement de la cotisation annuelle à la Maison des aînés de La Prairie est obligatoire pour participer aux activités de l'organisme;
- Le paiement de la cotisation ou son renouvellement peut se faire en tout temps et est valide pour un an. Le paiement des activités doit s'effectuer lors de la semaine d'inscription ou subséquemment selon le cas et confirme l'inscription du participant à celles-ci;
- Aucun remboursement ne sera fait, sauf en cas de raison médicale ou de force majeure;
- Sur présentation d'un billet médical, un remboursement sera effectué au prorata des journées restantes; toutefois, des frais de 15.00 \$/activité par participant seront exigés;
- Lorsqu'une activité est annulée par la Maison des aînés, le participant est remboursé au prorata des journées restantes;
- Les participants qui sont absents ne peuvent d'aucune façon reprendre une activité à moins d'entente avec la Directrice générale ou sa remplaçante. Celles annulées par la Maison des aînés de La Prairie en raison de l'absence du responsable ou autre motif seront reportées à la fin de la session;
- Veuillez noter qu'il doit y avoir un nombre minimal de participants pour que l'activité ait lieu. De plus, le nombre d'inscriptions est limité pour la majorité des activités afin d'assurer le bon déroulement de celles-ci.

Informations au bureau de la Maison des aînés Tél : 450 444-6736

Mis à jour le : 8 juin 2023